

2020-2021: le «temps des tempêtes» judiciaires pour Nicolas Sarkozy

PAR FABRICE ARFI

ARTICLE PUBLIÉ LE LUNDI 28 DÉCEMBRE 2020



© Photos AFP

Au-delà de la situation pénale personnelle de Nicolas Sarkozy, qui a été jugé en 2020 et le sera de nouveau en 2021, le sarkozysme apparaît aujourd'hui comme un système unique en son genre quand on l'ausculte au prisme des innombrables dossiers judiciaires qui le cernent. Revue de détail en accès libre, et nos principales enquêtes de l'année sur l'ancien président et son entourage.

En donnant comme titre *Le Temps des tempêtes* à son dernier ouvrage, une autobiographie politique sur les premières années de son quinquennat (2007-2012) parue l'été dernier, Nicolas Sarkozy a aussi fait un clin d'œil involontaire à son propre calendrier judiciaire.

Affaire des financements libyens, procès Bismuth, procès Bygmalion... : les années 2020 et 2021 sonnent en effet pour l'ancien président de la République comme un brutal rappel à l'ordre, loin des effets de communication, des conférences grassement rémunérées ou des pages *people*.

Nul ne sait, à ce jour, dans quel état Nicolas Sarkozy et son casier judiciaire sortiront des mâchoires de la justice, mais il faut d'ores et déjà prendre la mesure du caractère inédit, pour ne pas dire historique, de la situation qui est la sienne.

Jamais un ancien président n'avait été jugé pour « corruption » et « trafic d'influence ». Nicolas Sarkozy si, avec le **procès Bismuth**, qui s'est tenu en novembre et décembre derniers, et à l'issue duquel le Parquet national financier (PNF) a réclamé contre l'ancien président une peine de quatre ans de prison, dont

deux ferme. La défense de Nicolas Sarkozy a pour sa part dénoncé un dossier vide et plaidé la relaxe. Le jugement sera rendu le 1^{er} mars.

Il n'est jamais arrivé qu'un ancien président doive faire face à deux procès en l'espace de six mois. Nicolas Sarkozy si, avec le **procès Bygmalion**, qui doit s'ouvrir en avril prochain à Paris. L'affaire porte sur le financement présumé illicite de sa campagne de 2012 grâce à un système de fausses facturations qui a permis au candidat-président de dépenser près de 50 millions d'euros pour sa campagne, contre les 22 autorisés par la loi. Nicolas Sarkozy dit n'en avoir rien su.

Jamais un ancien président français n'avait non plus été mis en examen pour « association de malfaiteurs », une incrimination souvent utilisée dans la lutte contre le grand banditisme. Nicolas Sarkozy si, avec **l'affaire des financements libyens**, qui a connu en 2020 une spectaculaire accélération judiciaire.

Déjà mis en examen depuis 2018 pour « corruption », « financement illicite de campagne électorale » et « recel de détournements de fonds publics [*libyens*] », Nicolas Sarkozy a écopé en octobre dernier d'une quatrième mise en examen, pour « association de malfaiteurs » donc.

L'ex-chef de l'État dénonce cette fois-ci un « *complot* » qui aurait été ourdi par une partie de la justice, de la presse (surtout Mediapart) et de la gauche ; il réfute toute malversation.

Dans tous les dossiers qui le visent, Nicolas Sarkozy est juridiquement présumé innocent.

Mais au-delà de la situation pénale personnelle de Nicolas Sarkozy, le sarkozysme apparaît aujourd'hui comme un système unique en son genre quand on l'ausculte au prisme des innombrables dossiers judiciaires qui le cernent. Il n'est pas un proche de l'ancien président qui n'ait eu maille à partir avec la justice ces dernières années.

La liste a quelque chose de vertigineux quand on se penche dessus : les mentors de Sarkozy, son premier ministre, ses amis d'adolescence, ses conseillers, plusieurs de ses ministres, son trésorier, son associé

historique dans un cabinet d'avocats, son propre avocat, son maître espion, son témoin de mariage, sa suppléante, ses intermédiaires, son diplomate préféré, etc.

Certains ont été condamnés, d'autres vont être jugés, d'autres encore ne sont « que » mis en examen dans les enquêtes en cours, mais tous décrivent par les faits qui leur sont reprochés un terrible soupçon pour une démocratie comme la France : l'idée qu'un clan est suspecté d'avoir, probablement comme nul autre avant lui, profité du pouvoir pour avoir toujours plus. Plus de pouvoir encore, plus d'argent, plus de faveurs, plus de passe-droits.

Revue de détail, avec en prime quelques-unes des principales enquêtes de Mediapart publiées cette année sur le sujet.



NICOLAS SARKOZY

- Jugé pour « corruption » et « trafic d'influence » (affaire Bismuth).
- Mis en examen pour « corruption », « financement illicite de campagne » et « recel de détournements de fonds publics » et « association de malfaiteurs » (affaire des financements libyens).
- Mis en examen dans l'affaire Bettencourt, il a bénéficié d'un non-lieu à l'issue de l'instruction.
- Bientôt jugé pour « financement illégal de campagne électorale » (affaire Bygnalim).



CLAUDE GUÉANT Son bras droit

- Condamné à un an de prison ferme et un an avec sursis et interdiction d'exercer toute fonction publique pendant cinq ans (affaire des primes au ministère de l'Intérieur).
- Bientôt jugé pour « complicité de favoritisme » (affaire des sondages de l'Élysée).
- Mis en examen pour « blanchiment de fraude fiscale », « faux et usage de faux », « financement illégal de campagne électorale », « recel de détournements de fonds publics », « corruption » et « association de malfaiteurs » (affaire des financements libyens).



BERNARD SQUARCINI Son espion

- Mis en examen pour « trafic d'influence », « détournements de fonds publics », « abus de confiance », « faux en écriture publique », « atteinte au secret des correspondances », « violation du secret de l'enquête et entrave aux investigations » (affaire LVMH).
- Condamné pour « collecte de données à caractère personnel par un moyen frauduleux, déloyal ou illicite » (affaire des fadettes du Monde).



THIERRY GAUBERT Son homme de l'ombre

- Condamné à trois ans de prison ferme pour « fraude fiscale » (affaire de ses comptes en Suisse et aux Bahamas).
- Mis en examen pour « association de malfaiteurs » (affaire des financements libyens).
- Condamné à dix mois de prison avec sursis (affaire « logement »).
- Condamné à quatre ans de prison dont deux ferme pour « recel d'abus de biens sociaux » (affaire Karachi).



CHARLES PASQUA Son mentor (1)

- Condamné à dix-huit mois de prison avec sursis pour « financement illégal de campagne » et à un an de prison avec sursis pour des « détournements de fonds » (affaire Sofrem).
- Relâché dans l'Angolagate et dans l'affaire « pétrole contre nourriture ».



FRANÇOIS FILLON Son premier ministre

- Condamné à une peine de cinq ans d'emprisonnement, dont deux ferme, et une peine d'inéligibilité de dix ans pour « détournements de fonds publics » (affaire de l'emploi fictif de sa femme).



PATRICK BALKANY Son ami d'enfance

- Condamné à cinq ans de prison ferme pour « blanchiment de fraude fiscale » et à quatre ans de prison dont un an avec sursis et dix ans d'inéligibilité pour « fraude fiscale ».



ÉRIC WOERTH Son trésorier

- Mis en examen « complicité de financement illégal de campagne électorale » (affaire des financements libyens).
- Relâché dans l'affaire Bettencourt



BRICE HORTEFEUX Son « frère »

- Mis en examen pour « financement illégal de campagne électorale » et « association de malfaiteurs » (affaire des financements libyens).



ÉDOUARD BALLADUR Son mentor (2)

- Bientôt jugé pour « complicité d'abus de biens sociaux et recel » (affaire Karachi).



THIERRY HERZOG Son avocat

- Jugé récemment pour « corruption » (affaire Bismuth).



ARNAUD CLAUDE Son associé

- Condamné à trois ans de prison avec sursis pour « blanchiment de fraude fiscale » (affaire Balkany).



JOËLLE CECCALDI-REYNAUD Sa suppléante

- Mise en examen pour « blanchiment de fraude fiscale aggravée » (affaire des lingots d'or du Luxembourg).



NICOLAS BAZIRE Son témoin de mariage

- Condamné à cinq ans de prison dont deux avec sursis pour « complicité et recel d'abus de biens sociaux » (affaire Karachi).



CHRISTINE LAGARDE Sa ministre de l'économie

- Reconnue coupable de « négligence » mais dispensée de peine (affaire Tapie).



MICHEL GAUDIN Son chef de cabinet

- Condamné à dix mois de prison avec sursis pour « détournements de fonds publics » (affaire des primes au ministère de l'Intérieur).



CHRISTIAN FLAESCH Son policier

- Mis en examen pour « violation du secret de l'enquête et entrave aux investigations » (affaire LVMH).



ZIAD TAKIEDDINE Son intermédiaire (1)

- Condamné à cinq ans de prison ferme



ALEXANDRE DJOUHRI Son intermédiaire (2)

- Mis en examen pour « corruption »,

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.